

Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur prap - industrie, BTP, commerce

RS1038 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
-----------------------	----------------------------

Date d'échéance	31/12/2021
-----------------	------------

Certificateur(s)

INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE · SIRET : 77567145600082

Partenaires habilités

704 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 704 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
2ST FORMATION	80765641800025	Former et organiser l'évaluation
3AH2S	32844828700024	Former et organiser l'évaluation
A2S CONSEIL	51117414600049	Former et organiser l'évaluation
AAZ FORMATION	82049696600038	Former et organiser l'évaluation
AB PREVENTION	75183197500014	Former et organiser l'évaluation
ACF	48954254800016	Former et organiser l'évaluation
ACIF ENTREPRISES	44334384300019	Former et organiser l'évaluation
ACILE FORMATION	44876238500020	Former et organiser l'évaluation
ACORAMA EURL	84068813900012	Former et organiser l'évaluation
ACOR INFORMATION	38240234500047	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 704 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs1038-maintenir-et-actualiser-ses-competences-d-acteur-prap-industrie-btp-commerce/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification d'acteur prévention des risques liés à l'activité physique du secteur Industrie Bâtiment, Commerce (« acteur PRAP IBC ») vise à rendre tout personnel des secteurs de l'industrie, du bâtiment et du commerce, formé et certifié, capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles, en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir.

La certification est valable 24 mois de date à date. Avant la fin de cette période de validité, l'acteur PRAP IBC doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) d'acteur PRAP IBC pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

La certification d'acteur prévention des risques liés à l'activité physique du secteur Industrie Bâtiment, Commerce (« acteur PRAP IBC ») vise à rendre tout personnel des secteurs de l'industrie, du bâtiment et du commerce, formé et certifié, capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles, en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir.

La certification est valable 24 mois de date à date. Avant la fin de cette période de validité, l'acteur PRAP IBC doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) d'acteur PRAP IBC pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Trois compétences de l'acteur PRAP IBC sont identifiées :

- Compétence 1 : Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Compétence 2 : Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Compétence 3 : Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Un référentiel de certification définit les modalités d'évaluation (situations, indicateurs de performances) qui permettront de vérifier l'intégration de ces nouvelles compétences par le professionnel. La validation de ces dernières, dans les conditions définies dans le document de référence entraîne la délivrance par l'INRS d'un certificat d'acteur prévention des risques liés à l'activité physique. La validation de ce certificat est fixée à deux ans et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et actualisation des compétences (recyclage) d'une journée tous les 24 mois.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui sont reconnus aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues pourront prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP IBC, délivré par l'INRS par l'intermédiaire de l'entreprise ou de l'organisme de formation.

Le document de référence PRAP de l'INRS, présentant le référentiel d'activité, de compétences et de certification de l'acteur PRAP IBC est disponible, dans la rubrique « documents de références dispositifs démultipliés », en format pdf sur le site web de l'INRS à l'adresse suivante :

Pour renouveler son certificat d'acteur PRAP IBC, le stagiaire devra avoir validé lors des épreuves certificatives, l'ensemble des 3 compétences du référentiel de compétences.

Les 2 épreuves certificatives définies dans le référentiel de certification permettent d'évaluer ces 2 compétences.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le stagiaire inscrit en MAC acteur PRAP IBC devra être titulaire du certificat acteur PRAP IBC de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1038/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	13
Montant total engagé	5 256 €
Coût moyen par dossier	404 €
Durée moyenne	6 h
Période	11/2020 – 11/2021
France compétences	100 %

Reste à charge titulaire

0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.